



**COUR
DU QUÉBEC**

L'honorable
Patricia Compagnone

Montréal, le 16 mai 2022

À toutes les personnes concernées,

**OBJET : Processus de demande d'autorisation judiciaire entre
le 6 et le 9 juin 2022**

À qui de droit,

La formation annuelle des juges de paix magistrats se tiendra du **6 au 9 juin 2022**. Pendant cette période, aucun juge de paix magistrat ne sera disponible en personne pour traiter les demandes d'autorisations judiciaires.

Les demandes d'autorisations judiciaires **non urgentes** ne seront pas traitées pendant ces quatre jours. Elles pourront toutefois être soumises dès le vendredi 10 juin alors que la procédure habituelle reprendra.

Pour les demandes d'autorisations judiciaires **urgentes**, veuillez noter qu'un juge de paix magistrat de garde sera disponible, à distance, pendant ces quatre (4) jours.

Dans tous les cas, les personnes ayant besoin d'une autorisation judiciaire devront préalablement communiquer avec l'adjointe en salle d'autorisations au numéro de téléphone **514-393-2046** afin de se faire diriger vers la ressource disponible.

Merci de bien vouloir transmettre ces informations à toutes les personnes concernées œuvrant sur votre territoire.

.../2

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de recevoir
l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PC' followed by a long horizontal flourish.

Patricia Compagnone,
Juge à la Cour du Québec
Coordonnatrice adjointe à la matière pénale
